

UNE VRAIE AMBITION POUR TOUTES ET TOUS !

1946 : le Conseil National de la Résistance généralise à tous-tes les salarié-es le principe de répartition et de solidarité entre les générations par un **système de protection sociale**.

RETRAITE

FAMILLE

MALADIE

**ACCIDENT
DU TRAVAIL**

Les employeur-euses et les salarié-es actuel-les financent les pensions des retraité-es.

La pension vise à garantir *“des conditions matérielles d’existence en rapport avec la dignité de sa fonction”*. (Code des pensions)

DES ACQUIS À DÉFENDRE !